

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Vayakel-Pékoudé



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1630 50th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna

Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque
manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires
sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est
contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Vayakel-Pékoudé-Ha'Hodech

« Le travail sera accompli » : la subsistance : se soumettre au décret et faire des efforts pour l'acquérir tout en sachant qu'elle ne provient que du Ciel

« Moché rassembla toute la communauté d'Israël et leur dit : "Voici les choses qu'Hachem a ordonné d'accomplir : 'Six jours tu accompliras ton travail et le septième jour sera saint pour vous.'" » (35, 1-2)

A priori, ce verset est difficile à comprendre sur plusieurs points :

1) Il a pour but de nous ordonner de veiller au respect du Chabbat. Dès lors, dans quel but est-il écrit : « Six jours tu accompliras ton travail » ? 2) Etant donné que ce verset est là essentiellement pour nous défendre d'accomplir des travaux interdits le Chabbat, il aurait dû être écrit : "Voici les choses qu'Hachem a ordonné de **ne pas** accomplir". Pourquoi est-il écrit : « a ordonné d'accomplir » ? [Et ce serait "tiré par les cheveux" de dire que ces mots reviennent sur l'expression : "Six jours tu accompliras ton travail" puisque cet accomplissement n'est pas une obligation mais seulement une permission]. 3) Les présents divins sont censés être éternels et persister continuellement ; dès lors, qu'en est-il, dans notre génération, de la manne qui tombait du Ciel ?

Le Rav de Nechkhiz explique que la promesse du Créateur : « **Voici que Je fais descendre le pain du Ciel** » **ne concerna pas seulement ce moment-là, mais persiste et existe jusqu'à ce jour.** Et la subsistance de chaque homme provient de la même "bénédiction de la manne", comme pour la manne que le Saint-Béni-Soit-Il faisait descendre du Ciel lorsque les Bné Israël étaient dans le désert. Et de même qu'elle

était **recouverte alors de rosée** (למטה au-dessus et en-dessous, de même aujourd'hui, elle arrive dissimulée et enveloppée, à savoir **qu'il nous semble** que nos efforts (Hichtadloute) et les 39 travaux (valeur numérique de 39) comme le labourage l'ensemencement, le moissonnage, etc., sont ce qui amène à l'homme sa subsistance. Mais en réalité, il n'en est rien.

A la lumière de ce qui précède, le verset peut se lire ainsi : "**Voici les choses**", il s'agit des 39 travaux¹, **qu'Hachem a ordonné d'accomplir**, à savoir ceux dont l'homme doit s'occuper durant **les six jours d'accomplissement** (les six jours de la semaine, n.d.t.). C'est ce que signifient les paroles de 'Haza'l : la manne, c'est-à-dire la profusion de la subsistance, est **recouverte** de rosée (למטה au-dessus et en-dessous (des 39 travaux, valeur numérique de 39) : il semble, en effet, à l'homme que ce sont ces travaux qui lui amènent sa subsistance. Mais en réalité, ils ne sont qu'un couvert et un déguisement pour la manne, la subsistance, qui descend d'En-Haut grâce au Saint-Béni-Soit-Il.

Le Chéfa 'Haïm raconta une fois une plaisanterie pleine de morale qu'il entendit de son père Rabbi Tsvi de Roudnik, qui lui-même l'entendit d'un Rav de ses connaissances :

Une fois, le curé du village s'adressa à ce Rav sur un ton de reproche : « Vous, les juifs, vous êtes des fauteurs et des pécheurs, et vous n'êtes dignes d'aucun bienfait. Et j'ai une preuve de ce que je dis : le Saint-Béni-Soit-Il fit tomber jadis la manne chaque jour pour vos pères et elle subvenait à leurs besoins ; eh bien à vous, il ne fait plus tomber le pain du Ciel ! Ce n'est qu'à cause de vos fautes ! »

1. La Guemara (Chabbat 70a) apprend justement les 39 travaux des mots "les choses" (הדברים) de ce verset.

Le juif lui répondit alors sur un ton de plaisanterie :

« De quoi parles-tu ? Jusqu'à ce jour, il tombe pour chaque juif un pain du Ciel. Seulement, **aujourd'hui, elle tombe dissimulée sous le couvert de l'homme.** Dans le désert, le Saint-Béni-Soit-Il pouvait, en effet, faire descendre la manne au su de tout le monde parce que là-bas, les Bné Israël étaient enveloppés des nuées de gloire qui les protégeaient de tout ce qui les entouraient. Mais aujourd'hui, s'Il la faisait descendre, vous seriez venues, vous les nations, nous voler tout cet immense bienfait du Ciel ! »

Cette plaisanterie est, en fait, bien vraie car même si l'homme ne le ressent pas, néanmoins, la subsistance du peuple d'Israël se situe au-delà des voies naturelles et est placée sous le signe des "אוכלי המן", de ceux qui se nourrissent de la manne !

Certains font remarquer que l'on ne trouve à aucun endroit dans toute la Torah, mentionné le terme בעל הבית (Baal Ha Baït : "propriétaire"), à l'exception d'un seul : dans la Parachat Michpatim, à propos du verset : « Et le "Baal Ha Baït" se rendra chez les juges (afin de jurer) qu'il n'a pas dérobé le bien de son prochain. » Or, précisément, ce verset parle de quelqu'un qui est le gardien d'un bien qu'on lui a confié et qui a été volé, pour enseigner à tous ceux qui s'imaginent être les propriétaires de leurs biens : sachez que l'argent ne vous appartient pas, mais : « A Moi l'argent, à Moi l'or » (Hagai 2, 8). Autrement dit, vous n'êtes que les gardiens et si le véritable Propriétaire le désire, Il peut en un instant reprendre Son dépôt, car c'est Lui qui enrichit et qui appauvrit à Sa guise !

Même après qu'un homme ait eu le mérite d'avoir été béni dans tous les domaines essentiels (les enfants, la longévité, la subsistance), il a encore besoin de la délivrance Divine et de prier abondamment afin que la bénédiction ne quitte pas son foyer. A plus forte raison, il ne doit pas s'enorgueillir de sa richesse ou de son intelligence, car c'est vrai : l'homme ne possède rien par lui-même, et le Saint-

Béni-Soit-Il peut lui reprendre tout ce qu'il a en un instant !

J'ai entendu le récit suivant des proches de son principal protagoniste :

Un riche juif de New York est propriétaire d'une grande usine, dans laquelle il investit, chaque jour, le plus clair de son temps. Il y reçoit également de nombreux émissaires à qui il ouvre largement son cœur et sa main en les gratifiant de dons généreux.

L'usine étant immense, plusieurs de ceux qui vinrent frapper à sa porte placèrent dans le bâtiment des pancartes indiquant à ceux qui viendraient après eux que "le patron se trouve à tel endroit" afin de leur éviter des efforts inutiles. Un jour, un des émissaires entra dans son bureau et, en guise d'introduction, commença à émettre des critiques sur la formule employée sur les pancartes : « Le patron... le patron... qui t'a nommé patron ? Hachem, le Maître du monde, c'est Lui le patron ! Qui t'a permis de t'arroger le nom du Créateur en personne ! » Tout à l'honneur du "patron", il faut préciser que loin de s'emporter et d'exiger un minimum de courtoisie de la part de quelqu'un qui, après tout, venait lui demander une faveur, il ne s'émût pas le moins du monde. Au contraire, il décida de suivre l'adage de nos Sages : « Accepte la vérité de celui qui la dit. » Il écouta attentivement et lui promit de remédier au problème. En outre, il le gratifia d'un don dix fois plus important que d'habitude.

Et il fit remplacer tous les panneaux. Sur les nouveaux, on pouvait désormais lire : "le **directeur** se trouve...", ce qui suggérait implicitement que le véritable Patron était au-dessus de lui. A la même époque, une des canalisations de l'usine explosa dans un endroit où travaillait une employée non-juive. Cette dernière ne prêta nulle attention à la fuite qui provoqua une inondation dans la pièce où elle se trouvait. Le directeur de l'usine, qui s'en était rendu compte par les caméras de surveillance, tenta d'alerter ladite employée afin qu'elle coupât l'arrivée d'eau. Mais celle-ci, faisant fi de ses appels,

continua placidement à s'occuper de ses affaires personnelles. La fuite fit des dégâts irréversibles, ce qui eut pour conséquence le renvoi en bonne et due forme de cette employée irresponsable. Or, son mari, apprenant la nouvelle, se mit à concevoir de la haine contre celui qui avait osé toucher à sa subsistance. Il décida donc de se venger. Dès le lendemain, il s'introduisit dans l'usine, un revolver chargé camouflé dans sa poche.

Sitôt entré, il demanda aux employés où se trouvait le "patron". Ces derniers, loin de soupçonner ses intentions meurtrières, lui indiquèrent son bureau. Néanmoins, lorsqu'il arriva et vit qu'il s'agissait de celui du **"directeur"**, il réitéra sa demande : où se trouve le patron ? Le **"directeur"** pointa son doigt vers le haut voulant ainsi suggérer que **le véritable patron réside dans le Ciel et dirige le monde entier, y compris cette usine**. Or, le mari en déduisit que celui qu'il poursuivait se trouvait aux étages supérieurs et se dépêcha d'y monter. Entre-temps, le patron, qui commença à se douter de quelque chose, l'observa à travers les caméras, lesquelles lui révélèrent ses véritables intentions. Il verrouilla immédiatement la porte de son bureau et celles de l'usine. Puis, il alerta la police qui surprit le coupable en flagrant délit, lui passa les menottes et le conduisit en prison. Ce fut uniquement le fait d'avoir reconnu que le véritable **patron** se trouve En-Haut qui lui fit mériter cet heureux dénouement !

« N'allumez pas le feu » : attention aux disputes, en particulier la veille et le jour de Chabbat !

« Six jours ton travail sera fait et le septième jour sera saint pour vous ; ce sera un Chabbat chômé en l'honneur d'Hachem (...) N'allumez pas le feu dans toutes vos maisons le jour du Chabbat. » (35,2-3)

Le 'Hatam Sofer (Likouté, Vayakel) explique que, dans la mesure où c'est grâce au Chabbat que les six jours de la création reçoivent leur bénédiction, (Zohar Yitro 88a), il est nécessaire de posséder le réceptacle

capable de la contenir. Cet enseignement de nos Sages (dans la dernière de toutes les Michnayote) est connu : « Le Saint-Béni-Soit-Il n'a pas trouvé de meilleur réceptacle que la paix. » Par conséquent, on comprend aisément que le Satan s'ingénie à allumer le feu de la discorde pendant le Chabbat, jour où se déverse la bénédiction de toute la semaine suivante, afin que celle-ci ne trouve pas de réceptacle. Il sait en effet que c'est un moyen de porter préjudice à la qualité des jours de la semaine qui suivra. On peut, dans cette perspective, comprendre notre verset dans le sens figuré qui suit : « Six jours, le travail sera fait pour vous *par* le septième jour », à savoir que le travail des six jours sera accompli à votre profit grâce à la sainteté du septième, dès lors : « N'allumez pas le feu le jour du Chabbat » afin que la bénédiction puisse s'accomplir.

Cette explication concerne également le feu de la colère, comme cela est rapporté dans le Zohar (Tikouné Hazohar 48) : "N'allumez pas le feu de la colère dans toutes vos maisons le jour du Chabbat." Le Baal Hatourim ajoute à propos du même verset : « Mon feu (celui du Guéhinam) est éteint pour VOUS (le Chabbat ! Que votre feu (celui de la colère et de la dispute) le soit également ! »

Le Ben Ich 'Haï lui aussi rapporte au nom du 'Hida, que **l'heure de Min'ha la veille du Chabbat est un moment particulièrement propice aux disputes entre un homme et sa femme et les autres membres de la famille et le Satan s'efforce à tout prix d'y introduire la querelle. C'est pourquoi l'homme craignant D. surmontera son penchant et ne réveillera aucune dissension ni reproche. Au contraire, il recherchera la paix.**

« Sache, poursuit le Ben Ich 'Haï, que celui qui se dispute avec son épouse, ses enfants ou les gens de sa maison, pense qu'il a raison et doit être ferme afin d'éviter les conséquences fâcheuses des erreurs commises sous son toit. **Mais en vérité, une personne sensée comprendra que ce n'est pas leur faute si de telles erreurs ont pu se produire, et ils n'en sont pas responsables. Ce n'est que l'œuvre du Satan afin de**

provoquer une dispute précisément à ce moment-là. C'est pourquoi s'il constate un manquement au bon déroulement des préparatifs, il se souviendra de cela et **gardera le silence sans céder à la colère.** Cette attitude le rendra heureux dans ce monde et dans le monde futur. »

De manière générale, un homme sage devra prendre conscience que les effets de la colère sont très néfastes et qu'il est préférable de s'armer de patience. La preuve ? Lorsque la colère est passée, on regrette mille fois les actes commis sous son emprise. C'est ce qui est écrit dans le Séfer 'Hassidim (66, 10) : « Peut-on imaginer que, pour avoir perdu une fleur, un homme se mette en colère et casse un vase en valant mille (...) ? C'est pourquoi mieux vaut supporter dans la joie tout ce qui arrive, à l'exemple de Hillel (qui fit preuve d'une patience infinie lorsque quelqu'un tenta de l'irriter, n.d.t). »

Une fois, le Beth Aharon de Karline voyagea avec son fils Rabbi Acher, la veille de Chabbat à l'aube. En arrivant à proximité de la ville, ils aperçurent au loin la fumée qui sortait des fours que les maîtresses de maison avaient déjà allumés en vue des préparatifs de Chabbat. Le Beth Aharon s'adressa alors à son fils ; « Regarde les anges qui sortent de la fumée qui se dégage des cheminées sur les toits des maisons. Sache une chose : ces femmes, qui investissent autant d'efforts dans les préparatifs du Chabbat, pourraient arriver à des niveaux spirituels proches de l'esprit prophétique ; seulement, à cause de la colère et des rancœurs, elles gâchent tout ! »

Pékoudé

« Les cent socles d'argent » : cent bénédictions quotidiennes : la base de la maison juive

« Pour les cent socles, cent Kikar, un Kikar par socle. » (38, 27)

"En rapport avec eux, on institua cent bénédictions quotidiennes, car les cent

bénédictions sont en rapport avec les cent socles du Sanctuaire." (Baal Hatourim)

"Les cent socles, écrit pour sa part le 'Hidouché Harim, furent nécessaire à la construction du Sanctuaire ; de même, un homme doit prononcer cent bénédictions par jour (Ména'hot 43b). Et comme les socles sont les fondations du Sanctuaire, les bénédictions sont le fondement de la sainteté du peuple d'Israël, de la sainteté de chaque juif.

"En outre, poursuit-il, אֶדֶן, socle, est de la même racine que אֶדֶנִּית, souveraineté, afin de suggérer en allusion que grâce à la bénédiction, on témoigne qu'Hachem est le Maître de toute la Création. Et les cent bénédictions sont les cent "socles" du sanctuaire de chaque juif."

Les cent bénédictions furent instituées, à l'origine, afin de protéger les Bné Israël, comme l'écrit le Tour (§46) au nom de Rabbi Nétrounaï, Roch Yéchiva de Mata Ma'hsia (en Bavel) : « David Hamélekh institua cent bénédictions, comme il est dit (Chemouel II 23, 1) : הָקָם עָלָיו ("Erige sur"), "עָלָיו" de valeur numérique cent. Parce que cent personnes mouraient chaque jour dans le peuple d'Israël et personne ne savait pourquoi, jusqu'à ce qu'il en recherche la cause, la découvre grâce à son esprit prophétique et institue cent bénédictions. »

Or si, certes, nous sommes tenus de veiller à toutes les bénédictions, néanmoins, Rabbénou Tam écrit dans son Séfer Hayachar (Chaar 13) que "la qualité soutenue doit être préférée à la quantité ponctuelle". Par conséquent, chacun devra se renforcer en prenant la ferme résolution de choisir quelques bénédictions qu'il prononcera particulièrement avec toute la sainteté, la pureté et la concentration requises. Cette résolution devra être, à ses yeux, sans aucun compromis et il s'y conformera avec la plus grande rigueur. En agissant de la sorte, ce sera un moyen pour lui de se rappeler constamment quelles sont ses obligations dans ce monde. Il raffermira ainsi sa foi dans

le fait que le Roi du monde (מלך העולם) exerce Sa providence sur chacune de Ses créatures.

On portera plus particulièrement son attention sur les bénédictions concernant les jouissances matérielles ("Birkot Hanéénine"), car Rav 'Haïm Vital écrit (Chaar Roua'h Hakodech, 8b), que son Rav, le Ari Za'l, le mit spécialement en garde à ce sujet en lui dévoilant que d'atteindre le Roua'h Hakodech (l'esprit prophétique) en dépendait essentiellement : dans chaque aliment, en effet, sont mélangées une partie matérielle et une partie spirituelle. Or, l'aspect bestial qui est en l'homme se nourrit de la partie matérielle de l'aliment. Lorsqu'une personne prononce une bénédiction comme il faut, cet aspect matériel disparaît et il ne reste que la partie spirituelle, ce qui lui permet de pouvoir atteindre le niveau de Roua'h Hakodech.

Une histoire extraordinaire est rapportée dans le Or Zaroua (§42) :

« J'ai connu, écrit-il, un vieil homme de Wamch, qui s'appelait Rabbi Bonime et qui enterrait les morts. J'ai entendu de lui explicitement qu'une fois, il se leva très tôt pour aller à la synagogue et vit un homme qui était assis devant lui et portait une couronne faite d'une plante appelée Tsafal. Effrayé en pensant qu'il s'agissait d'un mauvais esprit, il lui demanda : « N'es-tu pas untel qui est déjà mort et que j'ai enterré ?

- Oui, lui répondit-il.

- Comment es-tu dans le monde futur ?

- Très bien.

- Quels sont tes mérites, pourtant tu n'étais qu'un homme ordinaire ?

- C'est uniquement par le mérite d'avoir prononcé les bénédictions avec une belle voix à la synagogue qu'on m'a fait entrer au Gan Eden et on me prodigue beaucoup d'honneurs. Et voici le signe que c'est bien moi qui te parle : tu peux reconnaître la manche que tu as déchirée quand tu m'as habillé avec mon linceul !

- Que portes-tu sur la tête ?

- Ce sont des herbes du Gan Eden pour éloigner les mauvaises odeurs de ce monde.
»

« Moi, l'auteur, j'ai écrit cette histoire pour que celui qui craint D. fasse attention à prononcer les louanges du Saint-Béni-Soit-Il méticuleusement et avec concentration, et qu'il mérite ainsi le Gan Eden ! »

Cette histoire montre clairement l'importance de prononcer les bénédictions avec concentration et d'une voix agréable puisque même "un homme ordinaire" (pour reprendre les mots du Or Zaroua) peut, en adoptant cette habitude, mériter le monde futur et le Gan Eden !

Ha'Hodèche

« Ce sera pour vous le premier » :
l'importance de Roch 'Hodèche Nissan

Combien le jour de Roch 'Hodèche Nissan est-il élevé et digne de respect ! Le Bat Ayne (Drouch Par. Ha'Hodèche) écrit à son sujet :

« Chaque année, lorsqu'arrivent le temps où le monde fut créé et le jour où le Michkan (le Sanctuaire) fut érigé, le Saint-Béni-Soit-Il renouvelle alors le monde afin d'éclairer d'une lumière Divine Ses créatures, Israël Son peuple saint ; il s'agit de Roch 'Hodèche Nissan. Chaque membre du peuple d'Israël prend alors lui-même l'aspect d'un Michkan (...) et Hachem fait résider Sa présence sur lui. Cette émanation spirituelle se manifeste chaque année lorsque le peuple d'Israël se repent et regrette le mal qu'il a commis auparavant et prend sur eux de se purifier et de se sanctifier (...). Alors Hachem, D. de miséricorde, nous éclaire, dans Son immense bonté, de la même lumière qui resplendissait à l'époque et au jour où le Michkan fut érigé.
»

Une idée semblable est également rapportée dans le Chem Mi Chemouel (Par. Michpatim 5675 (1915)) :

A Roch 'Hodèche Nissan, explique-t-il, le Saint-Béni-Soit-Il insuffla en chacun une

nouvelle vie, et cela persiste dans toutes les générations : à Roch 'Hodèche Nissan une vie nouvelle est accordée dans le cœur de chaque Israël. Néanmoins, ce nouveau souffle ne fonctionne que pour celui qui désire sortir de son impureté et se renouveler (comme en Egypte, où ce réveil ne s'opéra pas pour ceux qui n'eurent pas l'intelligence de se repentir, et qui périrent de ce fait, durant les trois jours de ténèbres). C'est pourquoi nous devons savoir que si, d'un côté, il s'agit d'un temps propice au renouvellement, d'un autre côté, il s'ensuit une exigence à notre égard d'utiliser ce moment à bon escient.

L'Avodat Israël écrit des paroles inouïes dans son explication du verset : « *Ce sera pour vous le premier des mois de l'année* » :

« En Nissan, explique-t-il, le Saint-Béni-Soit-Il change les rôles et les fonctions des créatures célestes afin de bien leur montrer que tous sont assujettis à Sa souveraineté. Par conséquent, c'est à ce sujet qu'il est écrit (Chémot 19, 5) : « *Vous serez pour Moi une royauté de prêtres et un peuple saint* » ; c'est vous qui introniserez les princes célestes grâce à votre service d'Hachem. Et c'est le sens du verset : « *Ce sera pour vous le premier* », "premier" désignant allusivement le Saint-Béni-Soit-Il [comme dans le verset : « *C'est Moi le premier et c'est Moi le dernier* » (Isaïe 44, 5)]. Et, si l'on peut s'exprimer ainsi, le "premier" est à vous, parce que vous pourrez alors diriger tous les mondes, « *des mois de l'année* », afin de

bénéficier d'un renouvellement pour toute l'année et d'être en mesure ainsi de tout changer pour mériter bienfaits et délivrances. »

Le "Emet Lé Yaakov" (l'auteur du "Mélo Ha Roïme"), sur la Parachat Bo écrit également à ce sujet :

« Roch 'Hodèche Nissan englobe tous les mois de l'année et c'est à partir de lui que se déverse sur les Bné Israël l'abondance dans tous les domaines essentiels : les enfants, la longévité, la subsistance (...). »

Le soir de Roch 'Hodèche Nissan 5747 (1987), se déroula un mariage à Bné Brak. Etant présent, je demandai à mes amis : qui a fixé la date du mariage à Roch 'Hodèche Nissan, à une période de l'année où tout le monde est affairé aux préparatifs de Pessa'h qui s'approche (à cette époque, organiser un mariage à un tel moment suscitait l'étonnement) ? L'un des proches des mariés me répondit que c'était l'Admour Rabbi Moché Mordékhaï de Lalov qui avait décidé de cette date [au moment du mariage, celui-ci n'était déjà plus de ce monde, puisque son âme sainte avait été rappelée dans le Ciel le 24 Tévéte]. Pendant 'Hanouca, en effet, les familles des mariés lui avait demandé à quelle date fixer le mariage et il avait répondu : « Roch 'Hodèche Nissan est le meilleur jour de toute l'année ! » Et 'Haza'l ont d'ailleurs enseigné (Chabbat 87b) : « Ce jour s'est accaparé dix couronnes. »